



CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

COMMUNE
DE
MEYRARGUES
13650

Tél : 04 42 57 50 09
Fax : 04 42 63 46 12

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DU LUNDI 14 NOVEMBRE 2022
A 18 H 00

FP/ED

Le Conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la Commune de Meyrargues s'est réuni, le 27 mars 2023 à 18h10, en salle du conseil municipal de l'Hôtel de Ville de Meyrargues, sous la présidence de Madame Andrée LALAUZE.

Administrateurs En exercice	Présents	Absents	ayant donné pouvoir à :	Absents sans pouvoir
POUSSARDIN Fabrice				X
LALAUZE Andrée	X			
DAILCROIX Brigitte	X			
MICHEL Béatrice	X			
BARBIER Daniel	X			
SMATI Sabrina				X
GIRAUD Dominique				X
LEUCI Jacques				X
VINCENT Daniel	X			
LOGEROT Richard				X
FICHANT Véra	X			
VIVINUS Claude	X			
VIVINUS Sandrine	X			
13				

Après appel nominatif des administrateurs en exercice présents, le président de séance constate que le quorum est atteint.

Election d'un secrétaire de séance : Mr Daniel BARBIER.

ADOPTION DE PROCES-VERBAL.

Procès-verbal du 14/11/2022.

Pour (présents et pouvoirs)	8	
Contre (présents et pouvoirs)	XX	
Abstentions (présents et pouvoirs)	XX	

Le procès-verbal du conseil d'administration du 14 novembre 2022 est adopté et conformément au tableau ci-dessus.

1/ ACHAT DE TICKETS SERVICE – C.A.P.

Rapporteur : Madame le Vice-Président.

Exposé des motifs.

Madame la Vice-présidente, expose la nécessité de **poursuivre le système de chèques d'accompagnement personnalisé, tickets service**, pour les personnes rencontrant momentanément des difficultés financières, en ce qui concerne les produits alimentaires et d'hygiène, tout en conservant les bons du CCAS, et donne lecture de la convention y afférent.

Elle propose de passer une **commande de 120 tickets, d'une valeur faciale de 5 € l'unité, pour un montant total de 600€ TTC.**

Soit, 615€TTC, après le rajout des frais de gestions, à la Sté EDENRED France 166/180, Bd Gabriel Péri à MALAKOFF 92240.

Visas.

Oùï l'exposé des motifs rapporté ;

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Le conseil d'administration décide de :

VOTER, à l'unanimité

Pour (présents et pouvoirs)	09	Andrée LALAUZE, Sandrine VIVINUS, Véra FICHANT, Daniel VINCENT, Richard LOGEROT, Sabrina SMATI, Jacques LEUCI, Claude VIVINUS et Daniel BARBIER (pouvoir donné à Andrée LALAUZE).
Contre (présents et pouvoirs)	XX	
Abstentions (présents et pouvoirs)	XX	

AFFAIRES DIVERSES : ///

QUESTIONS DIVERSES : ///

DECISIONS PRISES PAR DELEGATIONS DE POUVOIR CONSENTIES AU PRESIDENT OU A LA VICE-PRESIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION PAR CE DERNIER,

///

Procès-verbal arrêté en conseil d'administration du 27 mars 2023.

Pour servir et valoir de que de droit.

Le Président de séance,

Andrée LALAUZE



Le secrétaire de séance,

Zahira SAIM MAMOUNE



Tenu à disposition du public à compter du : 29 mars 2023

Publié sur le site internet www.meyrargues.fr le :